

ADDENDUM N° 1 : Fourniture et installation des équipements informatiques de 93 smart Labs pour les écoles secondaires ciblées (phase 1) et de 150 smart Labs pour les écoles secondaires construites par le PAAF (phase 2)

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET NOUVELLE CITOYENNETE

PROJET D'APPRENTISSAGE ET D'AUTONOMISATION DES FILLES EN RDC-PAAF



ADDENDUM N°1

AU DAOI N° ZR-PAAF-541523-GO-RFB

FOURNITURE ET INSTALLATION DES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES DE 93 SMART LABS POUR LES ÉCOLES SECONDAIRES CIBLÉES (PHASE 1) ET DE 150 SMART LABS POUR LES ÉCOLES SECONDAIRES CONSTRUITES PAR LE PAAF (PHASE 2) DANS LES QUATRE PROVINCES PRIORITAIRES (KASAÏ, KASAÏ CENTRAL, KASAÏ ORIENTAL ET ITURI)

Le Projet d'Apprentissage et d'Autonomisation des Filles en RDC « PAAF » vous informe que le présent Addendum a pour objet de modifier certaines dispositions du DAOI N° ZR-PAAF-541523-GO-RFB relatives :

- Aux quantités des Fournitures de la Section VII ;
- Aux montants de Garanties de Soumission (IS 19.1)
- Aux critères de qualification (Section III, RIT 32.1).

Les modifications apportées sont les suivantes :

1. Quantités des Fournitures (Section VII – Liste des Fournitures et Calendrier de livraison) :

Lot 1. Fourniture et installation des équipements informatiques de 93 SMART LABS pour les écoles secondaires ciblées (Phase 1)

Article No.	Description des Fournitures	Quantités initiales	Nouvelle Quantité (Nb. d'unités)	Unité
1	Ordinateur portable	4 096	2 976	Pièce
2	Ordinateur convertible (2-1)	256	186	Pièce
3	Vidéoprojecteur	256	186	Pièce
4	Serveur de contenus	128	93	Pièce
5	Switch/commutateur	128	93	Pièce
6	Point d'accès sans fil	640	465	Pièce
7	Logiciel de gestion de réseau	1	1	Pièce

8	Rack mural, panneaux des câblages réseau et alimentation électrique	128	93	Pièce
9	Chariot de stockage et de chargement	128	93	Pièce
10	Nano ordinateur mono-carte avec boîtier de protection et carte SD	128	93	Pièce

Lot 2. Fourniture et installation des équipements informatiques de 150 SMART LABS pour les écoles secondaires construites par le PAAF (Phase 2)

Article No.	Description des Fournitures	Quantités initiales	Nouvelle Quantité (Nb. d'unités)	Unité
1	Ordinateur portable	6 784	4 800	Pièce
2	Ordinateur convertible (2-1)	424	300	Pièce
3	Écran numérique interactif (A+B+A)	212	150	Pièce
4	Vidéoprojecteur	212	150	Pièce
5	Serveur de contenus	212	150	Pièce
6	Switch/commutateur	212	150	Pièce
7	Point d'accès sans fil	1 060	750	Pièce
8	Logiciel de gestion de réseau	1	1	Pièce
9	Rack mural, panneaux des câblages réseau et alimentation électrique	212	150	Pièce
10	Chariot de stockage et de chargement	212	150	Pièce
11	Nano ordinateur mono-carte avec boîtier de protection et carte SD	212	150	Pièce

2. Montant de la Garantie de Soumission (IS 19.1) :

Les montants des garanties de soumission prévus à l'IS 19.1 sont remplacés comme suit :

- 75 000 USD pour le Lot 1 ;
- 150 000 USD pour le Lot 2 ;
- 225 000 USD lorsque le soumissionnaire présente une offre pour l'ensemble des lots (Lots 1 et 2).

3. Critères de Qualification (Section III, RIT 32.1) :

Les critères de qualification fixés à la Section III, RIT 32.1 du Dossier d'Appel d'Offres International sont modifiés de la manière suivante :

(b) Expérience spécifique : Le nombre minimal de marchés similaires requis demeure inchangé et seules les valeurs cumulées minimales sont révisées de la manière suivante :

- **Pour le Lot 1**, de l'exécution d'au moins **trois (3) marchés similaires** dont la valeur cumulée est au moins égale à **3 500 000,00 USD** ;
- **Pour le Lot 2**, de l'exécution d'au moins **trois (3) marchés similaires** dont la valeur cumulée est au moins égale à **5 000 000,00 USD** ;
- **Pour les Lots 1 et 2 combinés**, de l'exécution d'au moins **deux (2) marchés similaires** dont la valeur cumulée est au moins égale à **9 000 000,00 USD**.

(d) (ii) Expérience de fabrication et capacité technique : La capacité minimale de production ou de fourniture annuelle est révisée de 28 800 équipements à **20 160 équipements similaires** pour chacune des dix (10) dernières années.

Les autres critères de qualification (capacité financière, preuve documentaire, autorisation du fabricant) ainsi que le nombre de marchés similaires requis demeurent inchangés.

Toutes les autres dispositions du DAOI N° ZR-PAAF-541523-GO-RFB non expressément modifiées par le présent Addendum demeurent inchangées et restent pleinement applicables.

Fait à Kinshasa, le 21 septembre 2026

Alice MUTAMBAYI
Coordonnatrice Déléguée
Projet d'Apprentissage
et d'Autonomisation
des Filles
NOUVELLE CITOYENNETÉ

